

LE BARET



JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION DE BEAUREGARD-BARET

Numéro 00

Trimestriel Oct. - Nov. - Déc. 2020



INFO' MAIRIE

RECENSEMENT A LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Tout jeune français dès 16 ans doit se faire recenser auprès de la mairie pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté. Lors du recensement, il devra fournir une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, passeport), le livret de famille et un justificatif de domicile.

Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement qui est à présenter lors de certaines démarches (permis de conduire, baccalauréat, etc.)

Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire. Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service.public.fr ;
- En mairie ;
- Par un tiers dûment mandaté, en mairie ;
- Par courrier.

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Une association peut ouvrir une buvette temporaire lors d'une manifestation à condition que la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire soit effectuée au moins 15 jours à l'avance auprès de la mairie de la commune.

BULLETIN MUNICIPAL

Les procès-verbaux des conseils municipaux ne seront plus distribués dans les boîtes aux lettres. Ils seront consultables en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la commune. Si vous ne souhaitez pas recevoir la version papier du « Baret », le bulletin peut vous être livré au format PDF dans votre boîte mail. Merci de nous signaler votre choix de la version numérique à :

mairie.beauregard.baret@wanadoo.fr

COVID 19

Au vu des événements, de nouvelles mesures ont été prises par le préfet de la Drôme.

- Port du masque obligatoire pour toute personne âgée de plus de 11 ans à proximité immédiate des écoles et sur tous les marchés, expositions, vide-greniers, jusqu'au 10/01/2021.
- Les événements « festifs » tels que les réunions amicales ou familiales (mariage, baptême, communion, anniversaire...), les fêtes locales, les soirées étudiantes, les événements associatifs (hors assemblée générale et activité régulière liée à l'objet de l'association), les lotos et tombolas organisés dans un établissement recevant du public (ERP), sont interdits.
- L'ensemble des débits de boissons ne sont autorisés à ouvrir que jusqu'à minuit. Cette disposition est valable jusqu'au 30 novembre.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Pour faire une demande de Carte Nationale d'Identité ou de passeport, le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Par exemple, la Mairie de Romans-sur-Isère ou celle de Bourg de Péage sont équipées.

Vous pouvez effectuer une pré-demande sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés). Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Le guichet récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et prendra les empreintes.

EDITO



Mesdames, Messieurs,

Voilà maintenant plusieurs mois que nous sommes élus et nous vous renouvelons nos remerciements pour votre confiance. Il ne vous aura pas échappé que notre prise de fonction a eu lieu dans des conditions compliquées.

Comme vous tous, nous devons faire face à l'épidémie, apprendre à travailler en appliquant les gestes barrières ; pour notre part, que ce soit en lien avec la Mairie, l'école, les autres élus, les administrations, les associations et les manifestations, l'usage des salles communales, s'adapter est devenu notre quotidien et nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour que les choses se passent au mieux.

Le dossier inattendu de l'école de Meymans nous monopolise depuis maintenant plus de deux mois mais tout sera prêt pour accueillir les enfants le 2 novembre 2020, comme initialement annoncé. Tout cela ne nous fait pas oublier la base du travail de l'élus et la gestion de la vie communale.

Soyez assurés que notre détermination et notre engagement sont intacts, la prise de nos marques est effective et nos commissions sont à pied d'œuvre. Pour preuve : nouvelle équipe, nouveaux moyens de communication.

La commission qui a la charge de l'information et de la communication, met en place un site internet et un nouveau modèle de bulletin municipal dont vous tenez le premier numéro entre vos mains !

Nous espérons que sa lecture vous sera agréable. Nous restons à votre écoute et vos suggestions seront les bienvenues.

Bien cordialement,

M. Christian Cottini
Maire de Beauregard-baret



HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Mardi de 13 heures à 19 heures

Mercredi de 8 heures à 13 heures

Jeudi de 13 heures à 16 heures 30

Vendredi de 8 heures à 12 heures 30

PAGE 04

AU CONSEIL MUNICIPAL

PAGE 05

RÉOUVERTURE DE
L'ÉCOLE DE MEYMANS

PAGE 06

DE 1790 À 2020

PAGE 07

D'OÙ VIENT L'EAU DU
ROBINET ?

PAGE 08

DU COTE DES ASSO'

EN DIRECT DU CONSEIL

Sauf cas exceptionnel, les réunions du Conseil auront désormais lieu tous les premiers lundis de chaque mois à 19 heures. Voici les principaux points qui ont été abordés lors du Conseil municipal du 5 octobre 2020.

AFFAIRES SCOLAIRES

Le conseil municipal a validé les propositions de la commission scolaire qui a travaillé en partenariat avec les enseignants et les parents concernant : les horaires des écoles, l'organisation pédagogique et le transport des enfants.

Les horaires d'enseignement pour Meymans seront de 8h45 à 11h50 et de 13h25 à 16h20. Les élèves de l'école de Beauregard auront classe de 8h30 à 12h00 et de 13h35 à 16h05. Le portail de l'école ouvre toujours 10 minutes avant.

Voici les horaires de départ du bus de Beauregard vers Meymans : 8h30, 12h05, 13h15 et 16h05.

Les horaires de départ du bus direction Beauregard sont les suivants : 8h15, 11h50, 13h, 16h20

ASSAINISSEMENT

La station d'épuration de Meymans étant proche de la saturation, le Conseil municipal décide de convertir le système actuel par un système de phytoépuration (roselières), plus efficace, sans augmenter la surface de traitement. L'agglo sera sollicitée pour la partie technique et le financement de cette installation.

BESSET

Il revient aux riverains d'entretenir les berges et le lit du ruisseau, notamment pour éviter les embâcles. La Direction départementale des Territoires ayant déclassé le cours d'eau sans en informer la commune, le Conseil demande son reclassement afin qu'il redevienne de la compétence de l'agglo. Dans ce cas le Syndicat du Besset serait dissout.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Un nouveau règlement unique est établi pour l'ensemble des salles louées par la mairie. Il est possible que la jauge pour la salle de Beauregard soit abaissée par la commission de sécurité qui doit prochainement visiter les lieux. De nouveaux tarifs, revus à la baisse, seront validés lors de la prochaine réunion du conseil.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

Notre commune est sollicitée pour intégrer le Parc en 2023, lors du renouvellement de la charte. Le Conseil se positionnera sur cette question le moment venu.

REPAS DES PERSONNES ÂGÉES

Compte tenu de la situation sanitaire, il a été décidé d'annuler le « repas des anciens » prévu en janvier 2021. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées. Celles qui le souhaitent pourront bénéficier d'un colis composé de produits locaux qui leur sera délivré avant Noël.

ESPACE NATURELS SENSIBLES

Le Centre des Espaces Naturels a présenté l'avancée des travaux de restauration des pelouses sèches propices aux orchidées. Les travaux engagés impliquent fortement nos agriculteurs dans une démarche partenariale. Cependant, ces travaux et cette dynamique ne sont pas suffisamment valorisés. En mai ou juin 2021 une sortie de sensibilisation à la richesse écologique de ces pelouses sera donc organisée. Des actions à destination des écoles sont aussi envisagées.

SIBELCO

Le parking de Beauregard est la propriété de la société SIBELCO mais l'entretien des peupliers qui le longent relève de la responsabilité de la commune. Le conseil est également informé que la carrière des Pacots serait en cours de cession à la société VESCOVI d'Hostun.



REOUVERTURE DE L'ÉCOLE DE MEYMANS

Lorsque l'école de Meymans a fermé, il y a 2 ans, des familles mécontentes, soutenues par un collectif d'habitants, avaient porté l'affaire en justice. Le 6 juillet 2020 les plaignants ont informé la Mairie de la décision du Tribunal Administratif de Grenoble : l'école n'aurait pas dû fermer et doit donc rouvrir à la rentrée.

Il s'agit d'un **jugement exécutoire** : c'est à dire qui doit être mis en place sans délais, même si la partie adverse a la possibilité de faire appel dans les deux mois au jugement.

L'équipe municipale s'est donc attelée sans tarder à ce nouveau chantier. En accord avec la mairie, l'Éducation Nationale a décidé que ce serait la **classe de GS/CP** qui déménagerait après les vacances d'automne.

Plusieurs raisons motivent ce choix : c'est le seul niveau où deux professionnelles sont présentes : l'ATSEM et l'enseignante. Ce qui permet d'appliquer le protocole COVID19.

C'est aussi une **sécurité** pour les élèves et le personnel si un accident venait à se produire. Ce choix permet également de sécuriser les petits en leur dédiant une cour d'école pour eux seuls.

L'équipe municipale travaille en partenariat avec la directrice et les enseignantes afin que la réouverture de l'école se fasse dans les meilleures conditions.

Une **réunion de chantier** en présence de l'équipe enseignante et du personnel municipal a pu avoir lieu le 8 septembre. Nous avons aménagé l'emploi de temps de l'ATSEM pour qu'elle soit à temps plein auprès des élèves. Pour ce qui concerne les **transports scolaires** :

- Les enfants de Beaugard qui ont classe à Meymans seront transportés matin et soir.
- Le transport des enfants de Meymans qui ont classe à Beaugard est également maintenu le matin et le soir.
- À midi, un transport aller et retour sera assuré pour permettre aux enfants des deux écoles de manger à la cantine ou chez eux.

Grâce au **service d'accueil et de transport** sur Meymans, les familles qui le souhaitent pourront déposer en même temps à la garderie de Meymans leurs enfants en classe de GS/CP et leurs enfants scolarisés à Beaugard où ils se rendront ensuite en bus. Seule la **garderie du soir** se fera, pour le moment, uniquement sur Beaugard jusqu'à 18h30.

Cette nouvelle organisation s'accompagne d'une réponse à une demande de longue date des parents d'élèves et des enfants : un **accompagnateur** sera enfin présent pendant tous les trajets en bus pour la classe de GS/CP.

Pendant les vacances de la Toussaint, deux créneaux pour des **visites seront prévues pour les enfants et leurs familles** :

- **le vendredi 23 octobre de 17h à 18h**
- **le samedi 31 octobre de 11h à midi.**

Nous sommes bien conscients que tout changement suscite des réticences, mais nous considérons tout ceci comme une bonne nouvelle car la réouverture de l'école de Meymans était une demande récurrente de la part des habitants du village. À nous, dès lors, d'en faire une **opportunité** pour aller de l'avant et penser à l'école que vous voulons demain pour nos enfants.





BEAUREGARD-BARET, DE 1790 À 2020

160 ans de requêtes pour 70 ans d'apaisement.

La loi du 14/12/1789 a institué une nouvelle organisation territoriale du pays, en procédant à la transformation des paroisses en communes. En 1790, deux communes distinctes apparaissent : Beauregard, regroupant les paroisses de Beauregard, Meymans et Jaillans, et Crispallot. Cette dernière disparaît en 1806 pour être rattachée à Beauregard. Dès 1808, les habitants de Crispallot et Meymans souhaitent le partage de la commune. En 1850, le conseil propose la séparation en 2 communes : d'un côté Meymans, avec Crispallot, de l'autre Beauregard, avec Jaillans. Ce dossier demeure sans suite. Puis, en 1885, Jaillans revendique à son tour son autonomie : les conseillers de Beauregard et Meymans s'y opposent majoritairement.

En 1891, le conseil se prononce sur l'opportunité de créer 3 communes distinctes. Le vote est serré mais le statu quo demeure.

Une nouvelle demande est formulée en 1897 qui se solde par un nouveau refus. Pour autant, la préfecture instaure une commission pour acter le partage des biens et des dettes dans l'hypothèse d'une création de nouvelle commune. En 1901, le ministère de l'Intérieur refuse cette création au motif que la population de Jaillans est inférieure à la jauge requise de 500 à 600 habitants. En 1948, le conseil délibère sur un nouveau projet de partition en 3 communes, avec présentation de plans précis. Le conseil approuve à l'unanimité. Mais le ministère de l'Intérieur retoque à nouveau la décision : il refuse l'émergence de 3 communes, mais offre la possibilité de créer la commune de Jaillans, à condition qu'elle intègre les quartiers des Ayes et des Mas. Les discussions relatives aux limites sont étudiées en commission et permettent d'aboutir à l'arrêté du préfet en date du 11 janvier 1950, actant la division de Beauregard-Baret en deux communes distinctes.

Quid des élus ?

Le dernier conseil municipal avec les 3 sections est composé de 13 élus.

À Jaillans : Eynard François, Arod Gabriel, Moréon Auguste, Vinay Jean, Deveaux Henri ;

À Meymans : Champey Fernand, Champey Raphaël, Matras Jean, Seyvet Lucien, Guibaud Maxime ;

Et à Beauregard : Chabert Félicien, Bénistant Narcisse et Champey Marcel.

La création de la commune de Jaillans entraîne de fait la dissolution de ce conseil. La préfecture met en place une délégation spéciale, composée de 3 élus, dans l'attente de la tenue de nouvelles élections qui se déroulent, pour la commune de Beauregard-Baret, les 26 février et 05 mars 1950.

La composition du nouveau conseil est la suivante : Delaye Aimé, Matras Jean, Belley Raoul, Mottet Germain, Guibaud Maxime, Champey Henri, Champey Fernand pour la section de Meymans, Bénistant Martial, Bénistant Narcisse, Champey Marcel, Chabert Félicien pour la section de Beauregard, soit 11 conseillers. Chabert F. est réélu maire, Champey F. devenant 1er adjoint.

70 ans après...

Ainsi, durant plusieurs générations, le regroupement des quatre paroisses omniprésentes avant la Révolution, en une seule commune, a exacerbé diverses velléités de scission. L'arrêté du 11 janvier 1950 a clos administrativement ce dossier. Aujourd'hui, les voies de circulation, les moyens de locomotion, la profonde et intense mutation de l'agriculture, l'urbanisation conséquente depuis la fin du XXe siècle ont considérablement modifié le paysage et ouvert d'autres alternatives.

La population a fortement crû - au même titre que les autres communes alentour -, pour passer de 415 habitants en 1954 à 854 en 2017. Il y a 100 ans, pour « personnaliser » la commune, il a été rajouté « Baret » au nom de Beauregard. Ironie de l'Histoire : ce côteau de Baret qui relie les villages de Beauregard et de Meymans et sur lequel s'adosent de chaque côté Meymans et Jaillans est souvent mentionné dans les anciennes querelles de paroisses. Il compose de nos jours l'épine dorsale majoritaire de la séparation géographique de 1950.



D'OU VIENT L'EAU DU ROBINET ?

Cette question est légitime et la réponse parfois obscure dans nos villages. Il faut savoir que nous avons la chance de bénéficier des services du SIERS, **Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson**. Ce syndicat, créé en 1958, regroupe 8 communes dont la nôtre, avec 16 délégués parmi les élus des communes participantes. Il nous permet d'avoir de l'eau « mieux que l'eau en bouteille ». En effet, c'est une eau sans aucun traitement qui nous vient d'un forage à 300 mètres de profondeur !

Grâce à la télégestion, tout est sur informatique. Les agents du SIERS peuvent voir la hauteur des réservoirs, détecter les fuites et recevoir une alerte pour intervenir. C'est quand même plus de 823 000 m³ par an soit en moyenne 123 m³ par foyer abonné.

Et la bonne nouvelle, c'est que la consommation d'eau par foyer baisse régulièrement de 2% par an. Merci aux douches, et aux utilisateurs qui coupent l'eau du robinet pendant qu'ils se brossent les dents !

Et pour l'avenir...

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite **loi «NOTRe»**, portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit qu'au 1er janvier 2020, les communautés de communes et d'agglomération disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences «eau» et «assainissement». Pour l'instant, nous pouvons conserver notre syndicat, grâce à une convention annuelle de délégation de pouvoir. Mais la question se posera à nouveau en **2026**. L'avenir nous dira si nous pouvons conserver ce service exceptionnel ou s'il faudra nous fondre dans «le bain commun».

CÔTÉ ASSO'



AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque fonctionne avec l'aide et la participation des parents d'élèves. Elle organise des manifestations durant l'année dont le bénéfice finance totalement ou partiellement des activités extrascolaires comme le cinéma ou le goûter de Noël, mais aussi des activités scolaires liées aux projets des enseignants comme l'activité cirque, l'année scolaire dernière.

Au cours de sa dernière assemblée générale, mi-septembre, les membres de l'amicale ont échangé autour de prochaines actions possibles pour récolter des fonds et proposer de nouvelles sorties et activités à proposer aux enfants.

COMITÉ D'ANIMATION BEAUREGARD-MEYMANS

Le comité d'Animation organise la Fête des Laboureurs dans notre commune depuis 1985 et depuis quelques années d'autres manifestations se sont rajoutées :

Soupe au Lard, Œufs de Pâques et Marché de Noël. L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 18.09.2020 à l'ECR, le bureau a été reconduit : Julien Cosson et Cyril Belle restent co-présidents.

Dates des futures manifestations :

Fête des Laboureurs : 11 et 12 Avril 2021

Le marché de Noël des 14 et 15 Novembre 2020 est annulé en raison de la crise sanitaire.

ASSISTANTES MATERNELLES DES MONTS DU MATIN

Cette association fondée en septembre 2019 a pour but d'offrir aux enfants confiés le bénéfice de diverses activités d'éveil et de motricité et toutes autres activités. Elle permet également aux assistantes maternelles de se retrouver afin de sortir de l'isolement de ce métier. L'association est ouverte à toutes les assistantes maternelles.

LE TENNIS CLUB DE BEAUREGARD-BARET MONTE AU FILET !

Le samedi 22 août 2020, des animations pour jouer ou s'initier au tennis ont été proposées. Des personnes de tous âges ont redonné vie au terrain, encadrées par des bénévoles.

Des jeux, des petits matchs étaient mis en place ainsi qu'une initiation biathlon avec tir laser. Ce temps convivial a permis de renouer un lien avec ce club monté en 1987 et qui est passé par des années compliquées. Mais une nouvelle équipe se monte au bureau !

ASSOCIATION MEYBEAU'S ARTS EN BARET

L'association a été créée en 2008 pour participer à la sauvegarde et la restauration du patrimoine de la commune et en particulier l'église Ste Anne de Meymans. Elle se propose de protéger et transmettre notre patrimoine aux générations futures, de mener des recherches sur l'histoire de la commune et de publier les informations recueillies, d'organiser des manifestations pour faire connaître et maintenir vivants les lieux les plus remarquables. Elle a déjà de nombreuses réalisations à son actif sur lesquelles nous reviendrons plus longuement dans un prochain numéro.

Contact : Yves Matras Tel : 06-70-80-50-32